

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-POS-137

Déposé le : 01.09.15

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Un coup de pouce pour le climat, les jeunes, les familles et les transports publics

Texte déposé

Les mesures prises par les différentes collectivités publiques et la prise de consciences des habitants et habitantes du canton ont déjà eu pour conséquence une baisse de la mobilité en transport individuel motorisé. Mais cela est insuffisant, le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ne faiblissent pas, comme nous l'a démontré la canicule 2015 en faisant exploser les pics d'ozone; l'hiver avec son lot de particules fines n'est d'ailleurs pas en reste.

Aujourd'hui le trafic routier est responsable d'un tiers de la charge environnementale, il devient donc urgent et nécessaire d'augmenter les mesures permettant un changement plus résolu en matière de mobilité.

Outre les mesures en cours concernant l'amélioration des infrastructures et des dessertes en transports publics, les limitations en terme de parking ; il convient de mettre en place des actions incitatives à l'égard des transports publics. Effectivement, à ce stade seul 12 % des transports sont réalisés en TP (4% en train) contre 55 % en TIM, il y a donc une forte marge de progression.

Si Les Verts ne sont pas favorables à une gratuité généralisée, des réductions ciblées sur certaines catégories de population méritent toutefois d'être mise en place.

En conséquence, favoriser chez les jeunes le réflexe de prendre les transports publics par un geste financier nous apparaît comme une piste intéressante, car plus une habitude est prise tôt plus elle s'ancre dans les pratiques quotidiennes. Les transports scolaires sont du ressort des communes et il ne convient pas d'en traiter ici. Par contre, lorsque les jeunes entrent dans la vie « active » soit par le biais d'un apprentissage, de l'entrée au gymnase ou dans une école des métiers, un fort encouragement à utiliser les transports publics apparaît comme opportun. Effectivement le jeune entre dans la vie professionnelle et apprend de suite à se rendre à son « travail » au moyen des

transports publics plutôt qu'en transport individuel motorisé (vélomoteur, scooter,...). Certaines communes l'ont d'ailleurs bien compris et financent une partie des abonnements de leurs jeunes en formation durant le premier cursus du secondaire. Cette manière de faire implique de fortes disparités à l'échelle cantonale dans un domaine où il importe que l'ensemble de la population modifie ses comportements. En outre, hormis pour les jeunes au bénéfice d'une bourse ou de l'aide sociale, il n'y a en dehors des allocations que peu de soutien aux familles ayant des adolescents et jeunes adultes à charge et en formation alors que les coûts eux ne baissent pas ; bien au contraire. Par conséquent, les Verts demandent à travers ce postulat que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de mettre en place un système de subvention pour des abonnements annuels de transports publics « domicile-lieu de formation » pour des jeunes qui effectuent leur premier cursus de formation. Cette subvention devrait se situer entre 30 et 50 % de l'abonnement annuel et un calcul proportionnel sur au revenu familial est envisageable.

En outre, la méthode pourrait s'inspirer de ce qui se fait pour les plans de mobilité la distance et/ou le temps de déplacement est pris en compte (pour que cela n'ait pas l'air d'un arrosoir inutile dans certaines régions). Le lausannois aura moins besoin de cette incitation que le Combi vu qu'il a déjà tout sous la main en matière d'offre de TP. Et cela pourrait être intelligent d'avoir une approche intermédiaire: subventionner l'abonnement depuis le P+R le plus proche du domicile plutôt que tout le trajet sachant que du moment que quelqu'un prend sa voiture, il ira jusqu'à destination. L'habituer à faire que le trajet où sa voiture lui rend service et le soutenir pour le trajet où il y a de vraies solutions de TP pourrait aussi être une piste intéressante.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Sylvie Podio



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :







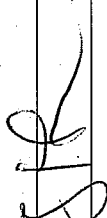




Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 25 août 2015

Aellen Catherine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Clivaz Philippe	Gander Hugues
Ballif Laurent	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Bendahan Samuel	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Berthoud Alexandre	Courdesse Régis	Glauser Alice
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	Debluè François	Guignard Pierre
Bory Marc-André	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Bovay Alain	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Brélaz Daniel	Despot Fabienne	Induni Valérie
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Buffat Michaël	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Chappuis Laurent	Eggenberger Julien	Kernen Olivier
Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline	Krieg Philippe

Liste des députés signataires – état au 25 août 2015

Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc 	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël 	Pidoux Jean-Yves 	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric 	Stürner Felix 
Manzini Pascale	Podio Sylvie 	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Probst Delphine	Thalmann Muriel
Martin Josée 	Randin Philippe	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine 	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis 
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas 	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	Züger Eric